

## **Règlement Reach : un engagement à ne pas négliger**

Le règlement européen sur les substances chimiques "REACH" (enRegistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques) veille, à l'échelle européenne, à la protection de l'environnement et de la santé humaine depuis le lieu de travail jusque chez le consommateur.

Voué à **clarifier l'information sur l'impact environnemental et sanitaire des substances chimiques** et de leurs usages, il rend obligatoire l'enregistrement puis la soumission à autorisation de l'ensemble de ces substances produites ou commercialisées dans l'Union Européenne (en quantités supérieures à une tonne par an/an).

Toute la filière doit s'y conformer, des fabricants aux ennoblisseurs en passant par les façonniers, teinturiers, imprimeurs, sérigraphes, délaveurs, importateurs, enseignes... sur la totalité du processus de production.

Cette réglementation s'inscrit dans une **logique de transparence**. Les professionnels de la filière se sont d'ailleurs montrés très **réactifs** pour intégrer les démarches obligatoires de pré-enregistrement à leurs calendriers.